

suppressions d'emplois

Le ministère double la mise

Le comité technique ministériel s'est tenu mercredi 18 décembre dans un contexte de combat pour une retraite digne pour tous et de rupture du dialogue social.

Alors que le ministre ne souhaite parler revalorisation qu'en contrepartie de la réforme des retraites et à condition d'alourdir notre charge de travail et nous dessaisir de nos métiers, la délégation SNES-FSU a fait le choix de ne pas siéger.

En 2018, le ministre tentait de dissimuler la réalité des suppressions de postes, il y renonce cette année. Sans doute, nos simulations, qui se sont révélées une nouvelle fois exactes, y sont-elles pour quelque chose. Il assume une préparation de rentrée dans les académies avec deux fois plus de suppressions d'emplois d'enseignants que celles prévues au budget, mettant 350 emplois « en réserve ».

Budget de misère, pas un rond !

Après les 5 250 suppressions d'emplois cumulées de 2018 et 2019, 440 sont budgétées pour 2020 ; une moyenne de 2 000 suppressions par an alors que les effectifs auront augmenté de 99 300 élèves sur la même période.

Cette austérité pèse sur les personnels car le ministre ignore volontairement la question des effectifs de classe en hausse, mène une réforme du lycée à marche forcée, détruit le bac national, supprime des postes, ne revalorise pas les salaires et impose du travail supplémentaire (deuxième HS imposée).

Bien naïfs ceux qui croient encore que la réforme précipitée du lycée ne sert pas la baisse du besoin en heures d'enseignement. La disparition programmée d'un enseignement de spécialité en Terminale à la rentrée

prochaine ne fait qu'aggraver la chose. Avec la diminution du nombre d'heures réglementaires dans les disciplines du tronc commun l'an dernier, cela aura des conséquences sur les postes.

Le collège n'est pas épargné avec l'alourdissement des effectifs et la

poursuite d'une réforme « assouplie » mais sans moyens, génératrice de concurrence accrue entre établissements et disciplines. Les projets de réforme de l'éducation prioritaire laissent présager, à terme, une réduction des moyens horaires, particulièrement en REP.

La prétendue priorité du gouvernement ne prévoit aucune création de postes de CPE, d'AED, d'assistants sociaux, de Psy-EN, d'infirmiers, de médecins scolaires, d'agents administratifs !

Les décisions budgétaires sont la traduction des réformes idéologiques qui ont, de plus, l'heur de plaire aux adorateurs de la doxa austéritaire.

Académies sous pression

De janvier à mars, les académies vont devoir absorber le choc de 820 suppressions d'emplois alors que le budget 2020 en prévoit 440. Le ministère y va à la serpe contre les personnels en gardant « en réserve » 350 emplois à réinjecter en cours d'année, soit 3,5 fois plus qu'en 2019. Il s'agit, dit-il, de « tenir compte des aléas démographiques ». Au-delà des conséquences déjà inacceptables des 440 suppressions prévues au budget, des postes seront supprimés en janvier-février puis, en juillet. Les académies obtiendront des heures pour créer des blocs de moyens provisoires dans les établissements où l'on « découvrira » un besoin nouveau !

Les enseignants deviennent la variable d'ajustement d'un lycée devenu instable jusqu'à la dernière minute (Quels enseignements de spécialité vont être choisis ou abandonnés ? Qui va en avoir la charge ?), et d'une rentrée préparée en sous-estimant les besoins liés à une démographie tout à fait prévisible.

Enfin, le ministère supprime trente emplois d'enseignants pour

créer trente emplois d'inspecteurs ayant pour mission d'évaluer les établissements.

Le SNES-FSU dénoncera en CTA

l'abandon du service public d'éducation et ses conséquences concrètes dans chaque établissement.

Grégoire Frackowiak

